

# L'Institut national de la paie / National Payroll Institute

États financiers  
31 décembre 2022



# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
**L'Institut national de la paie / National Payroll Institute**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **l'Institut national de la paie / National Payroll Institute** [l'« Institut »] qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2022, et les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Toronto, Canada  
Le 24 mars 2023

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés



**L'Institut national de la paie /  
National Payroll Institute**

**Bilan**

Au 31 décembre

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Trésorerie	1 011 267	4 553 174
Placements à court terme, juste valeur [note 4]	1 441 497	1 854 043
Débiteurs [note 11]	199 726	379 539
Charges payées d'avance et autres actifs	1 069 105	1 076 242
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>3 721 595</b>	<b>7 862 998</b>
Placements à long terme, juste valeur [note 4]	25 909 168	29 328 252
Immobilisations, montant net [note 5]	1 034 456	1 359 200
	<b>30 665 219</b>	<b>38 550 450</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer [note 6]	1 864 149	2 157 045
Produits comptabilisés d'avance [note 7]	3 927 645	4 214 348
Tranche à court terme des avantages incitatifs à la location	81 050	81 050
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>5 872 844</b>	<b>6 452 443</b>
Avantages incitatifs à la location	251 994	374 701
<b>Total du passif</b>	<b>6 124 838</b>	<b>6 827 144</b>
Engagements [note 10]		
<b>Actif net</b>		
Non affecté	24 540 381	31 723 306
<b>Total de l'actif net</b>	<b>24 540 381</b>	<b>31 723 306</b>
	<b>30 665 219</b>	<b>38 550 450</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Président du conseil



Président

**L'Institut national de la paie /  
National Payroll Institute**

**État de l'évolution de l'actif net**

Exercice clos le 31 décembre

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
<b>Actif net non affecté au début de l'exercice</b>	<b>31 723 306</b>	28 198 620
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	<b>(7 182 925)</b>	3 524 686
<b>Actif net non affecté à la fin de l'exercice</b>	<b>24 540 381</b>	31 723 306

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

**L'Institut national de la paie /  
National Payroll Institute**

**État des résultats**

Exercice clos le 31 décembre

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Frais d'accréditation	<b>8 581 259</b>	10 117 886
Cotisations	<b>5 570 603</b>	5 506 764
Séminaires et congrès	<b>5 324 098</b>	4 643 557
Publications et redevances	<b>277 008</b>	293 556
	<b>19 752 968</b>	20 561 763
<b>Charges</b>		
Administration et cotisations	<b>7 159 341</b>	6 143 036
Activités d'accréditation et remaniement	<b>4 113 646</b>	4 230 196
Séminaires et congrès	<b>3 677 357</b>	1 936 252
Communications et commercialisation	<b>3 382 263</b>	3 052 431
Élaboration de contenu	<b>1 827 003</b>	1 722 791
Affaires législatives du gouvernement	<b>907 635</b>	780 874
Gouvernance de l'Institut	<b>428 192</b>	246 459
Recherche	<b>32 327</b>	—
	<b>21 527 764</b>	18 112 039
Excédent (déficit) des produits sur les charges avant les éléments suivants	<b>(1 774 796)</b>	2 449 724
Projets d'investissement stratégique	<b>(2 588 776)</b>	(1 471 379)
Revenu (perte) de placement <i>[note 8]</i>	<b>(2 819 353)</b>	2 546 341
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>(7 182 925)</b>	3 524 686

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

**L'Institut national de la paie /  
National Payroll Institute**

**État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 décembre

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	(7 182 925)	3 524 686
Ajouter (déduire) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Revenu de placement réinvesti, pertes nettes latentes	2 831 630	(2 527 842)
Amortissement des immobilisations	527 466	530 975
	<u>(3 823 829)</u>	<u>1 527 819</u>
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs	179 813	198 764
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance et autres actifs	7 137	(9 806)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(292 896)	82 568
Augmentation (diminution) des produits comptabilisés d'avance	(286 703)	393 782
Diminution des avantages incitatifs à la location	(122 707)	(99 844)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<u>(4 339 185)</u>	<u>2 093 283</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Retrait des placements	1 000 000	—
Achat d'immobilisations	(202 722)	(322 708)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<u>797 278</u>	<u>(322 708)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>(3 541 907)</b>	<b>323 561</b>
Trésorerie au début de l'exercice	4 553 174	4 229 613
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u><b>1 011 267</b></u>	<u><b>4 553 174</b></u>

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

## **Notes afférentes aux états financiers**

31 décembre 2022

### **1. Mission**

L'Institut national de la paie (l'«Institut») est l'association nationale qui représente les besoins en matière de paie des employeurs depuis 1978. L'Institut établit la norme d'excellence professionnelle en cultivant et en offrant une expertise essentielle à la santé de chaque entreprise, à l'économie et à l'élaboration des politiques publiques du Canada. L'Institut offre une expertise et des ressources essentielles à plus de 40 000 professionnels pour réaliser leur potentiel, aux employeurs pour répondre à leurs questions en matière de paie et d'avantages imposables et aux gouvernements pour la gestion des retenues visant à financer des programmes très importants chaque année. Les titres professionnels de l'Institut représentent un gage d'expertise et de professionnalisme, et sont obtenus dans le cadre des seuls programmes d'accréditation dans le domaine de la de paie au Canada. L'Institut poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif à titre de société sans capital-actions*. L'Institut est un organisme à but non lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

### **2. Sommaire des principales méthodes comptables**

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Partie III – Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada et comprend les principales méthodes comptables qui sont résumées ci-après.

#### **Constatation des produits**

Les inscriptions à des séminaires et colloques sont constatées à titre de produits lorsque l'activité a lieu ou lorsque les services sont rendus. Les droits d'accréditation sont constatés à titre de produits lorsque le cours a lieu. Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata au cours de l'exercice.

Le revenu de placement, qui se compose d'intérêts, de dividendes, de distributions de revenu provenant de fonds communs et de gains et pertes réalisés et latents, nets des frais de placement, est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure qu'ils sont gagnés.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme très liquides assortis d'échéances de moins de 90 jours. La trésorerie et les placements qui répondent à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus à des fins d'investissement plutôt qu'à des fins de liquidité sont classés comme des placements.

#### **Instruments financiers**

Les placements comptabilisés à la juste valeur se composent d'instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif, de placements dans des fonds de placement, tout placement dans des titres à revenu fixe et des placements alternatifs que l'Institut désigne à l'achat comme étant évalué à la juste valeur. Les transactions sont constatées à la date à laquelle elles ont lieu, et les coûts de transaction sont passés en charges dès qu'ils sont engagés.

## **Notes afférentes aux états financiers**

31 décembre 2022

Les autres instruments financiers, y compris les débiteurs et les créditeurs et charges à payer, sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût, déduction faite de la provision pour moins-value.

### **Charges payées d'avance et autres actifs**

Tous les coûts relatifs aux cours, séminaires et colloques à venir sont d'abord constatés à titre de charges payées d'avance et autres actifs lorsque les dépenses respectent les critères de comptabilisation et de définition d'un actif. Ils sont passés en charges dans la période au cours de laquelle les activités ont eu lieu.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'Institut calcule l'amortissement selon la méthode linéaire en fonction des périodes d'amortissement suivantes :

#### **Immobilisations corporelles**

Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier de bureau fixe	10 ans
Mobilier et matériel de bureau – divers	de 3 à 5 ans

#### **Actifs incorporels**

Coûts des logiciels du programme et du système	de 3 à 5 ans
--	--------------

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne plus contribuer à la capacité de L'Institut de fournir des biens et des services. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif en question s'accroît ultérieurement.

### **Avantages incitatifs à la location**

Les avantages incitatifs à la location représentent les avantages incitatifs reçus, lesquels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location sous-jacent.

### **Avantages sociaux**

L'Institut cotise à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif et verse un montant égal aux cotisations versées par les membres de son personnel conformément aux restrictions du régime. Les cotisations sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

### **Conversion des devises**

Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes découlant des opérations de change sont comptabilisés dans l'état des résultats.

## **Notes afférentes aux états financiers**

31 décembre 2022

### **Ventilation des charges**

Les frais de chaque fonction comprennent les frais de personnel et les autres frais directement rattachés à une fonction donnée. Les frais de soutien généraux et les autres coûts ne sont pas attribués.

### **3. Marge de crédit**

L'Institut dispose d'une marge de crédit d'un maximum de 300 000 \$ et portant intérêt au taux préférentiel bancaire, majoré de 0,75 % par année. La marge de crédit est assortie d'une convention de garantie générale couvrant tous les actifs de L'Institut, à l'exception des biens immeubles. Au 31 décembre 2022, le taux préférentiel bancaire était de 6,45 % [2,45 % en 2021]. Aux 31 décembre 2022 et 2021, aucun montant n'avait été prélevé sur la marge de crédit.

### **4. Placements**

Les placements se composent des actifs qui suivent :

#### **Placements à court terme**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>1 441 497</b>	1 854 043

#### **Placements à long terme**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
Titres à revenu fixe canadiens	<b>6 456 473</b>	8 819 677
Titres à revenu fixe mondiaux	<b>3 360 829</b>	4 177 492
Actions canadiennes	<b>6 445 358</b>	6 098 981
Actions américaines	<b>4 397 846</b>	5 558 942
Autres actions étrangères	<b>2 930 171</b>	4 673 160
Fonds alternatifs de dette à long terme	<b>2 318 491</b>	—
	<b>25 909 168</b>	29 328 252

Pour les titres à revenu fixe, les taux d'intérêt variaient de 1,25 % à 2,75 % [1,25 % à 2,60 % en 2021], et les dates d'échéance s'échelonnaient du 8 septembre 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2027 [du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 8 septembre 2026 en 2021].

Les placements dans des fonds communs sont répartis entre les catégories d'actifs selon les placements sous-jacents.

**Notes afférentes aux états financiers**

31 décembre 2022

**5. Immobilisations**

Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	<b>2022</b>		
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur comptable nette</b>
	\$	\$	\$
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Améliorations locatives	1 860 945	1 348 686	512 259
Mobilier de bureau fixe	392 614	266 032	126 582
Mobilier et matériel de bureau – divers	844 279	748 873	95 406
	<b>3 097 838</b>	<b>2 363 591</b>	<b>734 247</b>
<b>Actifs incorporels</b>			
Coûts des logiciels du programme et du système			
Élaboration de cours d'accréditation et de séminaires	1 884 205	1 710 008	174 197
Coûts des logiciels	1 824 364	1 698 352	126 012
	<b>3 708 569</b>	<b>3 408 360</b>	<b>300 209</b>
	<b>6 806 407</b>	<b>5 771 951</b>	<b>1 034 456</b>
	<b>2021</b>		
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur comptable nette</b>
	\$	\$	\$
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Améliorations locatives	1 850 073	1 131 186	718 887
Mobilier de bureau fixe	388 174	215 491	172 683
Mobilier et matériel de bureau – divers	856 946	722 271	134 675
	<b>3 095 193</b>	<b>2 068 948</b>	<b>1 026 245</b>
<b>Actifs incorporels</b>			
Coûts des logiciels du programme et du système			
Élaboration de cours d'accréditation et de séminaires	1 876 352	1 646 573	229 779
Coûts des logiciels	1 673 869	1 570 693	103 176
	<b>3 550 221</b>	<b>3 217 266</b>	<b>332 955</b>
	<b>6 645 414</b>	<b>5 286 214</b>	<b>1 359 200</b>

Au cours de l'exercice, des immobilisations d'un montant de 41 729 \$ [54 563 \$ en 2021] qui avaient été entièrement amorties ont été radiées. Au 31 décembre 2022, aucun actif n'était en cours de construction ou d'utilisation.

## **Notes afférentes aux états financiers**

31 décembre 2022

### **6. Sommes à payer au gouvernement**

Les créiteurs et charges à payer comprenaient les sommes à payer au gouvernement totalisant 16 088 \$ [51 958 \$ en 2021].

### **7. Produits comptabilisés d'avance**

Les produits comptabilisés d'avance se composent des éléments suivants :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
Cotisations	<b>3 024 343</b>	3 087 327
Accréditation	<b>842 771</b>	948 041
Séminaires et colloques	<b>60 531</b>	169 109
Publications	—	9 871
	<b>3 927 645</b>	4 214 348

### **8. Revenu (perte) de placement**

Le revenu (la perte) de placement se compose de ce qui suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
Gains (pertes) latents sur les placements	<b>(3 381 889)</b>	1 445 065
Intérêts et dividendes	<b>562 536</b>	476 401
Gains nets réalisés sur les placements	—	624 875
	<b>(2 819 353)</b>	2 546 341

### **9. Régime enregistré d'épargne-retraite collectif – avantages sociaux**

Au cours de l'exercice, l'Institut a versé des cotisations totalisant environ 257 082 \$ [227 953 \$ en 2021] à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif.

## **Notes afférentes aux états financiers**

31 décembre 2022

### **10. Engagements**

L'Institut est tenu de faire les paiements annuels minimums futurs approximatifs suivants en vertu de contrats de location-exploitation et de contrats visant les bureaux, les services professionnels, les dons à d'autres organismes et le matériel de bureau :

	\$
2023	1 201 000
2024	958 000
2025	318 000
	<u>2 477 000</u>

En plus des loyers minimaux, les contrats de location visant les bureaux exigent généralement le paiement de divers frais d'exploitation.

### **11. Instruments financiers et gestion des risques**

L'Institut est exposé à divers risques financiers associés aux transactions visant des instruments financiers. La plupart de ces risques ont trait aux placements. Afin de gérer les risques liés aux placements, L'Institut a établi une stratégie de placement et une composition de l'actif qui cadrent avec le rendement global correspondant à la préservation du capital, à la tolérance au risque et aux besoins de liquidité de l'Institut. Une politique en matière de placement a été élaborée afin de surveiller et de limiter le niveau de risque des différentes catégories d'actifs, ainsi que du portefeuille dans son ensemble. Si le niveau de risque mesuré auquel est exposé le portefeuille dépasse les limites prescrites par la politique, des mesures seront prises pour le réduire.

#### **Risque de change**

L'Institut est exposé au risque de change en ce qui concerne ses placements libellés en devises, y compris les placements sous-jacents détenus dans ses fonds communs libellés en devises, en raison de la variation par rapport au dollar canadien de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs associés à ces instruments découlant des fluctuations des taux de change. L'Institut atténue son exposition au risque de change en la limitant à 10 % pour les titres à revenu fixe et à 15 % pour les actions américaines et les autres actions étrangères.

#### **Risque de taux d'intérêt**

L'Institut est exposé au risque de taux d'intérêt à l'égard de ses titres à revenu fixe et de ses fonds communs qui détiennent des titres à revenu fixe, la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuant sous l'effet des variations des taux d'intérêt du marché. Les variations des taux d'intérêt du marché n'ont pas d'incidence importante sur les résultats d'exploitation de l'Institut.

## **Notes afférentes aux états financiers**

31 décembre 2022

### **Autre risque lié au prix**

L'Institut est exposé à un autre risque lié au prix en raison des variations des prix du marché [autres que les variations découlant des risques de change ou de taux d'intérêt] se rapportant à ses placements dans des titres de participation et des fonds communs. L'Association gère ce risque en faisant le suivi de ses placements par rapport à la composition de l'actif de référence, qui reflète l'appétit pour le risque de L'Association.

### **Risque de crédit**

L'Institut est exposé au risque de crédit à l'égard de ses placements alternatifs et dans des titres à revenu fixe, en raison du risque de perte financière découlant de la possible incapacité d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Pour gérer cette exposition au risque de crédit, l'Institut n'investit que dans des titres de grande qualité. Des limites fixes sont déterminées pour chaque contrepartie et font l'objet d'une surveillance régulière.

En outre, dans le cours normal des activités, l'Institut est exposé au risque de crédit à l'égard de ses débiteurs, car que le manquement de l'une des parties à ses obligations pourrait se traduire par des pertes financières pour L'Institut. Au 31 décembre 2022, un débiteur [deux débiteurs en 2021] représentaient 49 % [45 % en 2021] du solde des débiteurs de l'Institut totalisant 174 144 \$ [265 894 \$ en 2021]. Bien que le risque de crédit soit concentré sur ces débiteurs, une tranche importante des soldes impayés a été reçue après la fin de l'exercice. Par conséquent, le risque de crédit associé à ces débiteurs est minime.

## **12. Gestion du capital**

L'Institut vise à détenir des liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités malgré une conjoncture financière défavorable et pour avoir assez de latitude pour tirer avantage des occasions prometteuses. Les besoins à cet égard sont examinés lors de la préparation du budget annuel et du suivi des flux de trésorerie et des résultats d'exploitation réels par rapport au budget. L'Institut vise à détenir un montant correspondant aux charges d'exploitation normales sur une période de neuf à douze mois dans ses actifs liquides. Au 31 décembre 2022, L'Institut avait atteint son objectif de disposer de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements en cours.

## **13. États financiers comparatifs**

Les états financiers comparatifs ont été reclassés des états antérieurement présentés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers de 2022.